

**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF  
NOTRE DAME / SAINT VINCENT DE BOISSET**

**SÉANCE DU MERCREDI 07 AVRIL 2021**

*Convocation en date du 30 mars 2021*

L'an deux mille vingt et un, le sept avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint-Vincent-de-Boisset, sous la présidence de Hervé DAVAL, Président.

MEMBRES	
EN EXERCICE	8
PRÉSENTS	8
VOTANTS	8

**Étaient présents** : Monsieur Hervé DAVAL, Président, Monsieur David DOZANCE, Vice-Président

Madame Jocelyne DURANTET, Messieurs Stéphane CANZANI et Morgan TALIFERT, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset

Madame Sophie VACHOT, Messieurs Eric FEUGERE et Patrick PEDRINI, titulaires représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

**Pouvoir déposé** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

**Secrétaire élue** : Madame Sophie VACHOT



**DÉLIBÉRATION N° 2020-004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Il est suggéré le budget primitif 2021 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	29 700,00 €	74 – Dotations et participations	34 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €	002 – Résultat reporté	14 649,68 €
023 – Virement à la section d'investissement	14 622,68 €		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	327,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>48 649,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 649,68 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
21 – Immobilisations corporelles	17 882,57 €	021 – Virement de la section d'exploitation	14 622,68 €
001 – Résultat reporté	5 523,09 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	327,00 €
		10 – Immobilisations corporelles dont excédents de fonctionnement capitalisés (5 523,09 €)	8 455,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 405,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 405,66 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 48 649,68 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 23 405,66 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2021 Commune équilibré à 48 649,68 € en section de fonctionnement et à 23 405,66 € en section d'investissement, soit un budget total de 72 055,34 €.



Le Président  
Hervé DAVAL

Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.